

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE URBAINE MARSEILLE PROVENCE METROPOLE

Séance du 18 juillet 2014

Monsieur Guy TEISSIER, Président de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 112 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Hélène ABERT - René AMODRU - Robert ASSANTE - Colette BABOUCHE - René BACCINO - Mireille BALOCCO - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - Mireille BENEDETTI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Michael BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Jean-Louis BONAN - Valérie BOYER - Laure-Agnès CARADEC - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Sophie CELTON - Gérard CHENOZ - Alain CHOPIN - Anne CLAUDIUS-PETIT - Laurent COMAS - Monique CORDIER - Vincent COULOMB - Sandrine D'ANGIO - Anne DAURES - Christophe DE PIETRO - Anne-Marie D'ESTIENNES D'ORVES - Eric DIARD - Nouriat DJAMBAE - Emilie DOURNAYAN - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Yann FARINA - Josiane FOINKINOS - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Jean-Claude GAUDIN - Samia GHALI - Karim GHENDOUF - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - André GLINKA-HECQUET - Martine GOELZER - José GONZALES - Marcel GRELY - Annie GRIGORIAN - Andrée GROS - Albert GUIGUI - Louisa HAMMOUCHE - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Michel ILLAC - Christian JAILLE - Paule JOUVE - Fabrice JULLIEN-FIORI - Nathalie LAINE - Albert LAPEYRE - Laurent LAVIE - Eric LE DISSES - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Antoine MAGGIO - Patrick MAGRO - Bernard MARANDAT - Hélène MARCHETTI - Janine MARY - Christophe MASSE - Florence MASSE - Martine MATTEI - Guy MATTEONI - Patrick MENNUCCI - Danielle MILON - Claudette MOMPRIVE - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINE - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Jérôme ORGEAS - Christyane PAUL - Elisabeth PHILIPPE - Claude PICCIRILLO - Marc POGGIALE - Guy PONTOUS - Véronique PRADEL - Marlène PREVOST - Marine PUSTORINO - Stéphane RAVIER - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Lionel ROYER-PERREAUT - Sandra SALOUM-DALBIN - Guy SAUVAYRE - Isabelle SAVON - Marie-Xavière SCOTTO DI UCCIO - EMMANUELLE SINOPOLI - Nathalie SUCCAMIELE - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Lionel VALERI - Martine VASSAL - Patrick VILORIA - Brigitte VIRZI-GONZALEZ - Didier ZANINI - Karim ZERIBI.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christian AMIRATY représenté par Vincent COULOMB - Patrick BORE représenté par Roland GIBERTI - Nicole BOUILLOT représentée par Alain CHOPIN - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Josette FURACE - Catherine CHAZEAU représentée par Florence MASSE - Michel DARY représenté par Lisette NARDUCCI - Dominique DELOURS représenté par Eric LE DISSES - Patrick GHIGONETTO représenté par Jérôme ORGEAS - Vincent GOMEZ représenté par Hélène ABERT - Régine GOURDIN représentée par Andrée GROS - Bernard JACQUIER représenté par Albert GUIGUI - Marc LOPEZ représenté par Paule JOUVE - Richard MIRON représenté par Monique CORDIER - André MOLINO représenté par Sophie CELTON - Nadine PADOVANI-FAURE-BRAC représentée par Fabrice JULLIEN-FIORI - Grégory PANAGOUDIS représenté par Guy PONTOUS - Roland POVINELLI représenté par Janine MARY - Roger RUZE représenté par Samia GHALI - Maxime TOMMASINI représenté par Daniel HERMANN - Claude VALLETTE représenté par Christophe DE PIETRO - Josette VENTRE représentée par Albert LAPEYRE.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Roland BLUM - Frédéric COLLART - Laurence LUCCIONI - Bernard MARTY - Daniel NAVARRO.

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Monsieur Le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

PEDD 002-294/14/CC

■ Mise à jour des tarifs relatifs à diverses prestations de propreté

DPU 14/11739/CC

Monsieur le Président de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de Communauté le rapport suivant :

La Communauté Urbaine dispose sur son territoire de moyens spécifiques destinés à l'enlèvement des ordures ménagères et assimilées.

Par délibération du 29 juin 2012 (AGER 017-423/12/CC), le Conseil de Communauté a approuvé la détermination des tarifs visant à facturer les prestations de propreté générées ou demandées par les usagers, ainsi que leur actualisation au 1^{er} juillet de chaque année.

Pour rappel, le montant global de l'intervention décidée d'office par la collectivité ou réclamée par l'utilisateur, est calculée en fonction de la durée réelle, de la nature de l'intervention et du volume de déchets collectés. Les prix unitaires de mise à disposition du matériel, de l'équipage et du personnel hors équipage et des fournitures diverses sont révisés annuellement en fonction de la variation annuelle du coût complet à la tonne d'ordures ménagères avec le mode de calcul suivant :

$$\begin{aligned} & \text{Variation annuelle de l'année N} = \\ & \text{Coût année N-1} - \text{coût année N-2} / \text{coût année N-2} \\ & \text{soit une augmentation de 8,38 \% au 1^{er} juillet 2014 par rapport au 1^{er} juillet 2013} \end{aligned}$$

Par la délibération du 29 juin 2012 précitée, il a été ajouté de nouvelles prestations à la demande des organisateurs de manifestations évenementielles. Cette expérience a fait apparaître de nouveaux besoins, nécessitant l'ajout de nouvelles prestations à facturer telles que :

- fourniture de pinces à déchets,
- fourniture de gants atelier tricotés et enduits,
- mise à disposition d'un caisson de 5 m³,
- enlèvement et transport d'un caisson de 5 m³.

Monsieur le Président propose au Conseil de Communauté d'approuver la délibération ci-après :

Le Conseil de Communauté,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- L'arrêté préfectoral du 7 juillet 2000 portant création de la Communauté urbaine Marseille Provence Métropole ;
- La loi du 15 juillet 1975 sur l'élimination des déchets et récupération des matériaux, modifiée par la loi du 13 juillet 1992 ;
- La circulaire du Ministère de l'Intérieur du 15 juillet 2005 n° NORM/MCT/B/05/1008/C relative au service d'élimination des déchets ménagers ;
- La délibération AGER 018-670/12/CC du Conseil de Communauté du 26 octobre 2012 liée à la mise à jour des tarifs relatifs à diverses prestations de propreté.

Sur le rapport du Président,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Signé le 18 Juillet 2014
Reçu au Contrôle de légalité le 21 juillet 2014

Considérant

- Qu'il est proposé au Conseil de Communauté d'ajouter de nouveaux tarifs de facturation liés à de nouvelles prestations ainsi que d'approuver la mise à jour des coûts réels d'enlèvements des déchets pour la période du 1^{er} juillet 2014 au 30 juin 2015, conformément aux éléments de tarification, stipulés en annexe.

Après en avoir délibéré :

Décide

Article 1 :

Sont approuvés les tarifs ci-annexés relatifs à la mise à disposition de matériels de propreté pour les manifestations à caractère évènementiel et à la mise à disposition et enlèvement de caissons de 5 m³.

Article 2 :

Est approuvée l'actualisation des tarifs des prestations de propreté, au 1^{er} juillet 2014, sur la base du bordereau de prix joint en annexe, actualisée chaque année au 1^{er} juillet selon la formule de variation annuelle précitée.

Article 3 :

Les recettes correspondantes seront constatées au budget principal de la Communauté Urbaine, section Fonctionnement : Sous-Politique G120 – Fonction 813 – Nature 70688.

Pour Visa,
La Conseillère Déléguée
A la Propreté – Gestion des Déchets

Pour Présentation,
Le Président Délégué de la Commission
Propreté Environnement Développement
durable

Monique CORDIER

Albert LAPEYRE

Certifié Conforme,
Le Président de la Communauté Urbaine
Marseille Provence Métropole

Guy TEISSIER